



AUTOMOBILES PEUGEOT – RÈGLEMENT DU JEU

“CAMOCATCH”

Article 1: Objet

La société AUTOMOBILES PEUGEOT (**désignée ci-après la « Société organisatrice »**), une société anonyme immatriculée au registre du commerce de Versailles sous le numéro 552 144 503, dont le siège social est situé 2-10 boulevard de l'Europe, 78300 Poissy, France, organise un jeu dans le cadre de la campagne « Présentation du Peugeot 3008 » (**désigné ci-après le « Jeu »**), qui se déroulera du 15/07/2023 à 10 h 00 au 15/08/2023 à 12 h 00 (heure d'Europe centrale). Le Jeu sera organisé et géré techniquement par la Société organisatrice

Article 2 : Contexte du jeu

Pendant un (1) mois, trente (30) nouveaux Peugeot 3008, avec un habillage conçu par l'équipe Peugeot Style (**désignés ci-après les « Nouveaux 3008 »**), circuleront sur les routes de France, d'Allemagne, d'Italie, de Belgique, de Suisse, d'Espagne et des Pays-Bas. Dans ce contexte, Peugeot lance le Jeu « CAMOCATCH » pour donner aux fans de Peugeot la possibilité de tenter de gagner une invitation aux premières conférences de presse et de figurer parmi les premiers à essayer le Nouveau 3008 .

Article 3 : Conditions de participation

La participation à ce Jeu est gratuite et sans obligation d'achat. Le Jeu se déroulera du 15/07/2023 à 10 h 00 au 15/08/2023 à 12 h 00 (heure d'Europe centrale). Le règlement du Jeu est déposé auprès d'un huissier (SCP Rémi CHAVALDRET et Renaud CASTALAN, 33 galerie Véro Dodat, 75001 Paris). Il est disponible sur le site : <https://www.peugeot.com/fr/camocatch.html>.

Pour participer au Jeu, sous réserve qu'il soit légal dans les pays énumérés ci-dessous, chaque participant (**désigné ci-après le « Participant »**) doit :

1. Vivre dans l'un des pays suivants pendant la durée du Jeu : France métropolitaine (Corse exclus), Autriche, Allemagne, Suisse, Italie, Belgique, Pays-Bas, Espagne.
2. Avoir plus de 18 ans.

3. Être titulaire d'un permis de conduire (obtenu au minimum 2 ans auparavant).
4. Posséder un compte Instagram et/ou Facebook.

Les personnes morales et/ou entités commerciales sont exclues du jeu

Le Jeu est strictement limité à une seule participation par personne (mêmes nom et prénom, même adresse électronique et même compte Instagram et/ou Facebook). Si un Participant envoie plusieurs photos de l'un des Nouveaux 3008, cela sera considéré comme une seule participation.

Toute personne contrevenant à ces règles sera automatiquement exclue de ce Jeu et ne pourra en aucun cas demander l'un des prix offerts.

La Société organisatrice fera une publication sur ses principaux comptes Instagram (<https://www.instagram.com/peugeot/>) et Facebook (<https://www.facebook.com/Peugeot>) le 15 juillet à 10 h 00 (heure d'Europe centrale). Le Jeu se terminera le 15 août à 12 h 00 (heure d'Europe centrale).

Les Participants au Jeu devront prendre une photo (**désignée ci-après la « Photo »**) de l'un (1) des Nouveaux 3008 qui circuleront sur les routes et :

- suivre les principaux comptes Facebook (<https://www.facebook.com/Peugeot>) ou Instagram (<https://www.instagram.com/peugeot/>) de Peugeot ;
- envoyer la Photo à Peugeot par message direct sur Instagram (@Peugeot) ou par messenger sur Facebook (@Peugeot) ;
- ou publier une story avec la Photo sur Instagram ou Facebook en mentionnant @Peugeot et le hashtag #CAMOCATCH ;
- ou faire une publication avec la Photo sur Instagram ou Facebook en mentionnant @Peugeot et le hashtag #CAMOCATCH ;

entre le 15 juillet à 10 h 00 et le 15 août à 12 h 00 (heure d'Europe centrale).

Aucun élément portant atteinte à la vie privée ou au droit à l'image de tiers ne doit être inclus dans la Photo, le message, la story ou la publication.

En publiant sa Photo, le Participant certifie qu'une autorisation d'utiliser la Photo lui a été accordée par toute personne identifiable sur celle-ci, laquelle lui permet d'afficher la Photo.

En l'absence d'une telle autorisation et en cas de réclamation, le Participant sera seul responsable envers le tiers concerné. Dans cette situation, la Société organisatrice se réserve le droit de disqualifier le Participant.

Pour être pris en compte, le message, la story ou la publication des Participants ne doit pas contenir de :

- messages haineux, diffamatoires ou racistes ;
- messages à caractère pornographique, pédophile ou obscène ;
- insultes;
- messages commerciaux et publicitaires;
- messages politiques;
- messages incompréhensibles ou non pertinents;
- contenu qui enfreint les droits de propriété intellectuelle.

La participation au Jeu implique l'acceptation irrévocable et sans réserve de ces conditions du Règlement du jeu-concours. Toute participation incomplète ou non conforme au présent Règlement du jeu-concours ne sera pas prise en compte et ne pourra faire l'objet d'aucune réclamation.

Article 4 : Le Prix

Le Prix du Jeu est une invitation pour une personne au premier essai du nouveau Peugeot E-3008 par la presse. Les dates et le lieu de la conférence de presse et de l'essai seront communiqués au gagnant à une date ultérieure. Les dépenses de transport, d'hébergement et de restauration liés à l'événement seront gérées et prises en charge par la Société organisatrice. Les dépenses supplémentaires sont exclues (minibar, etc.). Le coût du trajet depuis le domicile du gagnant jusqu'à l'aéroport/la gare seront à la charge du gagnant. **Dans la mesure où la conférence de presse et l'essai peuvent avoir lieu à l'étranger, il est de la responsabilité des gagnants de s'assurer qu'ils disposent des pièces d'identité valides leur permettant de voyager dans le pays de destination.**

Le Prix sera envoyé aux gagnants par courriel.

Article 5 : Gagnants

Six (6) gagnants seront tirés au sort parmi l'ensemble des Participants ayant correctement participé au Jeu, notamment selon les modalités énoncées à l'article 3.

Les gagnants seront tirés au sort par un huissier de justice, le 16 août 2023, soit le lendemain de la fin du Jeu. Les gagnants seront contactés par message privé sur Instagram ou Facebook. Ils devront répondre dans un délai d'une (1) semaine à compter de la date de réception du message et fournir leur adresse e-mail.

Trois (3) remplaçants seront également tirés au sort. Si l'un des gagnants ne répond pas dans le délai imparti, il sera considéré comme ayant renoncé au Prix et le 1^{er} remplaçant sera contacté et aura une (1) semaine pour répondre à partir de la date de réception du message. Si le 1^{er} remplaçant ne répond pas dans le délai imparti, il sera considéré comme ayant renoncé au Prix et le 2^e remplaçant sera contacté et disposera d'une (1) semaine pour répondre à

compter de la date de réception du message. Si le 2^e remplaçant ne répond pas dans le délai imparti, il sera considéré comme ayant renoncé au Prix et le 3^e remplaçant sera contacté et disposera d'une (1) semaine pour répondre à compter de la date de réception du message. Si le 3^e remplaçant ne répond pas dans le délai imparti, il sera considéré comme ayant renoncé au Prix. Dans ce cas, le Prix restera définitivement en possession de la Société organisatrice.

Article 6 : Données à caractère personnel

Les données à caractère personnel collectées auprès des Participants dans le cadre du Jeu sont destinées exclusivement à la Société organisatrice et à ses éventuels sous-traitants aux fins de l'organisation du Jeu, de la désignation des gagnants et de la remise du Prix. Les données à caractère personnel des Participants seront conservées pendant une durée d'un (1) an à compter du dernier contact.

Conformément à la loi française n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi du 6 août 2004, et au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (« RGPD »), tous les Participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données à caractère personnel les concernant dans le cadre du Jeu. Ils ont également le droit de s'opposer à la collecte de leurs données à caractère personnel. Ce droit peut être exercé gratuitement sur simple demande écrite envoyée à l'adresse suivante :

AUTOMOBILES PEUGEOT
Service Relation Clientèle,
Case courrier YT 277
2-10 boulevard de l'Europe
78300 Poissy
FRANCE

Veuillez indiquer votre nom complet et votre adresse e-mail.

Les personnes exerçant le droit à la suppression de leurs données avant la fin du Jeu seront réputées avoir renoncé à leur droit d'y participer. De même, tout Participant qui demande la suppression de ses données avant la date d'attribution du Prix, mettant ainsi la Société organisatrice dans l'impossibilité de le contacter, sera réputé avoir retiré sa participation et renoncé à son droit de recevoir son Prix.

Les informations détaillées sur le traitement des données à caractère personnel des Participants sont disponibles dans le document « Politique de confidentialité » accessible via le lien suivant :

<https://www.peugeot.com/fr/politique-de-confidentialite.html> .

Article 7 : Responsabilité

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour la consultation,

l'interrogation ou le transfert d'informations, l'absence de protection de certaines données contre d'éventuels détournements, et les risques de contamination par d'éventuels virus susceptibles de circuler sur le réseau.

La Société organisatrice décline toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du site et/ou du Jeu sur un navigateur donné, empêchant le bon déroulement du Jeu.

La Société organisatrice décline toute responsabilité si les données relatives à l'inscription d'un Participant ne lui parviennent pas pour une raison dont elle n'est pas responsable (par exemple, un problème rencontré par l'utilisateur pour se connecter à Internet pour quelque raison que ce soit, une défaillance temporaire de nos serveurs pour une raison quelconque, etc.) ou si cette inscription est illisible ou impossible à traiter (par exemple, si le Participant dispose d'un équipement informatique ou d'un environnement logiciel inadapté pour sa participation, etc.).

La Société organisatrice se réserve le droit d'exclure de la participation à ce Jeu toute personne qui en perturbe le fonctionnement, d'intenter des poursuites judiciaires contre toute personne ayant triché, fraudé, truqué ou perturbé les opérations décrites dans le présent Règlement, ou aurait tenté de le faire. Un gagnant coupable de tricherie verra son Prix automatiquement annulé.

Toutes les informations fournies par le Participant, y compris ses coordonnées de contact, seront considérées comme nulles et non avenues, et ne seront pas prises en considération en cas d'inexactitude.

La Société organisatrice ne saurait être tenue responsable des dommages de quelque nature que ce soit (personnels, physiques, matériels, financiers ou autres) résultant de la participation d'une personne au Jeu.

La Société organisatrice se réserve le droit, notamment en cas de force majeure, d'écourter, de prolonger ou d'annuler ce Jeu en partie ou dans son intégralité si les circonstances l'exigent. Dans une telle situation, elle ne pourra en aucun cas et en aucune façon être tenue responsable. Il se peut toutefois que ces modifications soient communiquées à l'avance par tous les moyens appropriés.

Article 8 : Droit applicable

Les présentes conditions sont soumises au droit français qui s'appliquera en cas de litige, sous réserve des règles obligatoires dans le pays de résidence du Participant.

Toute difficulté pratique dans l'application ou l'interprétation du présent Règlement sera résolue en dernier recours par la Société organisatrice.

En cas de litige, le consommateur pourra saisir les tribunaux français ou les tribunaux de son lieu de résidence habituelle.

Émis à Poissy le 12/07/2023 .